6 3 8 7 0

# COMMUNE DE LES THIOLEYRES

MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL SUR LE PLAN D'EXTENSION ET LA POLICE DES CONSTRUCTIONS

### **DEGRES DE SENSIBILITE AU BRUIT**

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 16 MAI 1995



LA SECRETAIRE

D. Peer

SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 08 AOUT AU 08 SEPTEMBRE 1995





LA SECRETAIRE

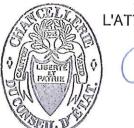


ADOPTE PAR LE CONSEIL GENERAL DANS SA SEANCE DU 28 JUIN 1995



LA SECRETAIRE

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE VAUD LE 25 001, 1995



L'ATTESTE LE CHANCELIER

## **COMMUNE DE LES THIOLEYRES**

# MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL SUR LE PLAN D'EXTENSION ET LA POLICE DES CONSTRUCTIONS

#### DEGRES DE SENSIBILITE AU BRUIT

### Article 2 bis nouveau

En application des articles 43-44 OPB, les degrés de sensibilité suivants sont attribués:

Zone village	degré de sensibilité	III
Zone artisanale	degré de sensibilité	Ш
Zone intermédiaire	degré de densibilité	III
Zone agricole	degré de sensibilité	III
Plan de Quartier " A La Léchaire" approuvé le 14.9.1990		
Secteur A	degré de sensibilité	II
Secteur B et H	degré de sensibilité	III .

Cet article entrera en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.